



**2017 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière obstétricale**

Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES**

Département de Gynécologie Obstétrique et Reproduction Humaine

Professeur P. POULAIN

oooo

CREATION	PROTOCOLE SUITES DE COUCHES	MISE A JOUR
13 nov 1998	RADIOPELVIMETRIE EN SUITES DE COUCHES	2012

**Les patientes doivent effectuer une radiopelvimétrie dans le mois qui suit la naissance :**

- après une césarienne pour dystocie si indiqué par l'opérateur (cf compte rendu)
- ou sur prescription après un accouchement dystocique ou un forceps difficile.

**Si la patiente a un domicile proche, pendant le séjour en maternité :**

- \* prendre RDV de pelvi numérisée à la Radio de l'H-Sud dans le mois qui suit;
- \* sortie du service avec :
  - 1- la date et l'heure de ce rendez-vous;
  - 2- une ordonnance de prescription avec l'indication notée sur l'ordonnance.

**après le séjour :**

- \* un double du CR de pelvimétrie est envoyé dans le service.
- \* la patiente doit ramener les clichés lors de la visite post-natale conseillée avec l'opérateur de la césarienne.

**Si la patiente habite loin :**

- \* la patiente sort avec l'ordonnance pour faire l'examen dans le centre de son choix.



**2017 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière obstétricale**

Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.